



## EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration Extraordinaire

### Séance du 15 mai 2023

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

**M. Mohamed MAHALI**

**Administrateurs en exercice : 27**

**Présents : 17**

M. MAHALI	M. BOURRELY	M. DE GEA	Mme SIDI DRIS
Mme BAGHDAD	M. CARASENA	M. GARCIN	M. SMAILI
Mme BASS	Mme CASTALDO	M. MARKOVIC	Mme TOURRES
M. BEN MIHOUB	M. CAVANNA	M. RICHARD	Mme VALVERDE
Mme BICAIS			

**Absents/excusés avant donné pouvoir : 5**

Mme BERNARDINI	à	M. MAHALI
Mme CHENET	à	M. CAVANNA
M. GILLET	à	M. RICHARD

Mme JEROME	à	M. BEN MIHOUB
M. MORENO	à	M. GARCIN

**Absents/excusés : 5**

Mme BELLEC	Mme FORTIAS	Mme MATHERON
Mme CANTAREL	Mme MASSI	

**Nombre de votants (présents + représentés) : 22**

<b>DELIBERATION</b> <b>23-31</b>  Proposition d'acquisition en bloc indissociable ensemble immobilier LE VERLAQUE + commerce LE NOUREA à LA SEYNE mis en vente par CDC HABITAT	<b><u>N° 23-31 – PROPOSITION D'ACQUISITION EN BLOC INDISSOCIABLE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER (LE VERLAQUE) ET D'UN LOCAL COMMERCIAL (LE NOUREA) A LA SEYNE AUPRES DE CDC HABITAT</u></b>  Mesdames, Messieurs,  Monsieur le Président présente le rapport suivant :  CDC HABITAT – Direction PACA et Corse a décidé la mise en vente en bloc indissociable des biens immobiliers suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>• Résidence Le Verlaque, sise 114, impasse Noël Verlaque – 83500 LA SEYNE SUR MER, composée de 21 logements collectifs</li><li>• Commerce le Nouréa, sis 18 avenue Frédéric Mistral – 83500 LA SEYNE SUR MER.</li></ul>
--	--

La résidence Verlaque est composée d'un bâtiment R + 4 comportant 21 logements collectifs (1 T2 – 12 T3 – 8 T4) et de 21 parkings extérieurs pour une surface totale de 1 586 m<sup>2</sup>

Le commerce Nouréa quant à lui, est un local commercial brut en RDC d'une surface de 136 m<sup>2</sup> et une place de stationnement en sous-sol

Par courrier en date du 24 mars 2023, TOULON HABITAT MEDITERRANEE a déclaré son intérêt pour la consultation dont il s'agit par l'envoi d'une lettre de confidentialité. Toutefois, il est précisé dans le règlement de la consultation que TOULON HABITAT MEDITERRANEE devra avoir au préalable reçu l'approbation formelle du Conseil d'Administration.

Après études réalisées par les Directions et Services de l'Office, il est proposé d'adresser une offre ferme d'un montant de 2 600 000 € (deux millions six cent mille euros) pour l'acquisition de ce patrimoine sans condition suspensive d'obtention de prêts, la trésorerie de THM permettant de financer un achat comptant.

Il est précisé qu'en application des dispositions de l'article L451-5 du Code de la construction et de l'habitation, aucun avis de l'autorité compétente de l'Etat (Domaines) ne sera requis préalablement à cette acquisition, s'agissant d'une transaction intervenant entre deux organismes d'habitations à loyer modéré.

Les offres devront être remises au plus tard le 26 mai 2023 à 12 h, et seront soumises à la validation des instances décisionnaires de CDC HABITAT.

En conséquence, il est demandé au Conseil d'Administration d'autoriser la Directrice Générale à :

- Formuler une offre ferme à hauteur de 2 600 000 € (deux millions six cent mille euros), au titre de la consultation initiée par CDC HABITAT pour l'acquisition des 21 logements collectifs de la résidence VERLAQUE et du commerce NOUREA à la Seyne sur Mer
- Réaliser toutes les diligences utiles dans ce cadre, y compris la signature de tous actes.

#### **Le Conseil d'Administration,**

**Vu** l'article L451-5 du Code de la Construction et de l'Habitation

**Vu** l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

**Considérant** que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

<b>Votes favorables</b>	<b>22</b>	<b>Abstentions</b>		<b>Votes contre</b>	<b>0</b>
-------------------------	-----------	--------------------	--	---------------------	----------

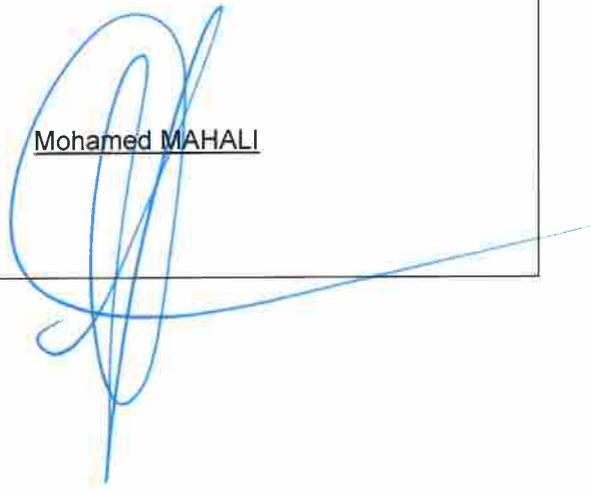
#### **Article 1**

**AUTORISE** la Directrice Générale à formuler une offre ferme à hauteur de 2 600 000 € (deux millions six cent mille euros), au titre de la consultation initiée par CDC HABITAT pour l'acquisition des 21 logements collectifs de la résidence VERLAQUE et du commerce NOUREA à la Seyne sur Mer

**Article 2**

**AUTORISE** la Directrice Générale à réaliser toutes les diligences utiles dans ce cadre, y compris la signature de tous actes

 Le Président du Conseil d'Administration,

  
Mohamed MAHALI